



Meurtre de Simon de Trente, *Liber
Chronicarum mundi*, Nuremberg, 1493

Un fantôme persistant

Les accusations de meurtre rituel

Les accusations de meurtre rituel à l'encontre des Juifs sont parmi les allégations les plus anciennes de la littérature antisémite.

Nées en Egypte dans l'Antiquité, elles réapparaissent au XIIe siècle en Angleterre. D'abord localisés, les procès pour ingestion de chair humaine et actes de sorcelleries rencontrent rapidement un écho européen.

Les premières accusations

Le monde grec serait, à en croire l'historien **Flavius Josèphe**, à l'origine des premières accusations de meurtres rituels à l'encontre des Juifs. Dès le IV^e siècle, le philosophe **Démocrite** affirme la nécessité pour les Juifs de capturer, tous les sept ans, un étranger destiné à être immolé dans le Temple. Cette légende, enrichie au I^{er} siècle par le sophiste égyptien **Appion d'Alexandrie** – et affirmant que les Juifs se nourrissent à certaines périodes de l'année du corps d'un Grec – tombe, par la suite dans l'oubli jusqu'au XII^e siècle.

Un abandon temporaire du thème

En dépit de l'importante diffusion de l'œuvre de Flavius Josèphe, l'accusation de meurtre rituel tombe en désuétude pendant les premiers siècles du Moyen Âge. Bien que nourrissant une haine féroce à l'égard des Juifs, Agobard (évêque de Lyon au IX^e siècle), Rudolf de Mayence ou encore Bernard de Clairvaux ne s'y réfèrent pas dans leurs invectives antijuives.

Le retour des accusations pendant les croisades



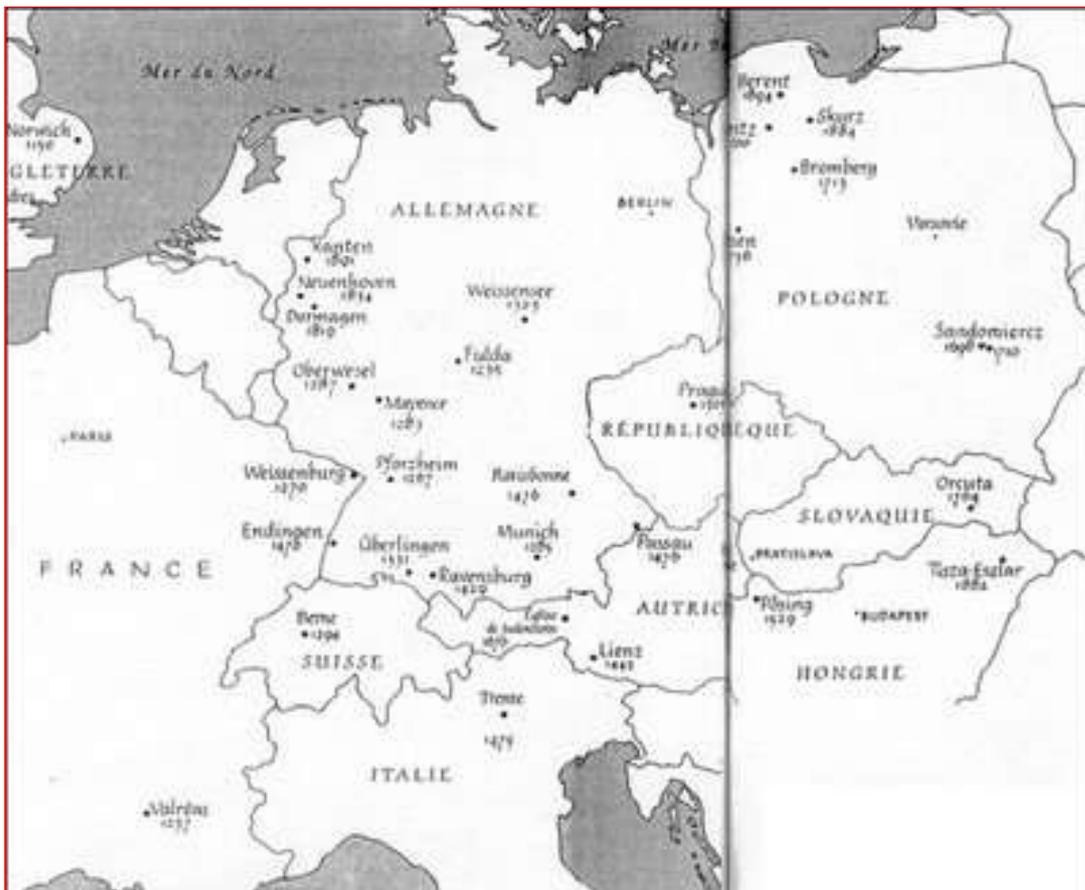
Meurtre de Guillaume de Norwich
Weltkronik de Hartmann Schedel
1493

Contribuant à accentuer le caractère maléfique du Juif, le thème du crime rituel ressurgit en 1144 dans le **Comté de Norwich en Angleterre**. De l'accusation du meurtre d'un jeune garçon, proférée à l'encontre des Juifs à la veille du Vendredi Saint, naît l'idée selon laquelle le sang chrétien sert à l'élaboration du pain azyme destiné à célébrer la Pâque juive. Les disparitions mystérieuses trouvent, par ce biais, une explication et en 1250, **Thomas de Cantimpré** affirme que "le sang des enfants chrétiens, est convoité par les Juifs en vertu de ses propriétés curatives".

Inlassablement reproduite, l'accusation de meurtre rituel trouve une résonance particulière à **Würzburg** en 1147 puis à **Blois** où, en 1171, toute la communauté juive est brûlée vive en représailles. En 1401 encore – en dépit des bulles de Frédéric II (1236) et d'Innocent III (1247) visant à faire taire les rumeurs – des Juifs sont brûlés à Diessenhofen, Schaffhouse et Winterthour sous l'accusation de meurtres rituels.

Une diffusion européenne à l'époque moderne

Principalement enregistrées à l'époque médiévale dans les Royaumes d'Angleterre, de France et du Saint Empire, les accusations de meurtre rituel s'observent, après le XVI^e siècle, dans le reste de l'Europe. En 1529, à Bösing (**Hongrie**), trente Juifs meurent sur le bûché après avoir été contraints d'avouer sous la torture le meurtre d'un jeune garçon. En 1690, un cas similaire est attesté dans la République des Deux Nations (**Pologne**) où un culte organisé par l'Eglise a conduit en 1820 à la canonisation de l'enfant dont les reliques font aujourd'hui encore l'objet d'un pèlerinage.



Carte des accusations de meurtres rituels à l'époque médiévale

Source : Léon Poliakov, *Histoire de l'Antisémitisme* (Seuil 1981) et Marie-France Rouart, *Le crime rituel ou le sang de l'Autre* (Berg International, 1998).